

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 avril 2026

DELIBERATION N°2026_30_04-21

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Céline BOURSIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers représentés : 7

Nombre de votants : 27

Date de convocation : 23/04/2026

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers absents : 0

PRÉSENTS : Christian ALLEGRET, Bruno BIGILLON, Céline BOURSIER, Marie Grâce CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Marie-Aude GONON, Yves GOURLAY, Yannick GRADEL, Bérénice GULMANN, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Isabelle MORELLI-MAILLET, Yvette RIMET, Nathalie ROCHE, Jorge SANTANA DE OLIVEIRA, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT.

REPRESENTES : Roger LEVAYER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Olivier BOURGEOIS a donné pouvoir à Yannick GRADEL, Karine LOCATELLI a donné pouvoir à Jacqueline LOCATELLI-PENA, Olivier LEMPEREUR a donné pouvoir à Marie-Aude GONON, Elodie FRANÇOIS-GONCALVES a donné pouvoir à Isabelle MORELLI-MAILLET, Aline GRATREUX a donné pouvoir à Yvette RIMET, Philippe KARABATSOS a donné pouvoir à Véronique MOREL.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Aude GONON.

OBJET : RECONDUCTION DU PLAN FACADES – LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ANNEE 2026.

Rapporteur : Céline BOURSIER

Dans le cadre de Petites Villes de Demain, les habitants ont exprimé leur sentiment sur le centre-bourg de Saint-Laurent-du-Pont ; la moitié des laurentinois trouvent le centre-bourg triste, pas chaleureux, avec des façades dégradées. Parmi toutes les contributions : 1/3 des habitants se sont exprimés en faveur d'une aide au ravalement des façades pour redonner de l'attractivité au centre-bourg.

Considérant que l'esthétique des façades des bâtiments du centre-bourg contribue à l'intérêt général et à l'attractivité de la commune, permettant ainsi que la collectivité puisse accorder des aides financières aux personnes privées dans le but de ravalier ou d'embellir leur façade.

Considérant que la mise en place d'un plan façade créera une prise de conscience et lancera une dynamique de ravalement de façade dans le centre-bourg

Après délibération, le Conseil municipal :

- **VALIDE** le périmètre du plan façade conformément au plan annexé
- **DECIDE** d'instaurer un plan façade sous forme d'Appel à Manifestation d'Intérêt, dont l'aide s'élève à 25% du coût HT des travaux avec un plafond à 5 000 € par bâtiment. L'enveloppe annuelle communale fléchée sur ce dispositif est de 10 000 euros pour 2026. Les modalités du plan façade sont précisées dans le règlement annexé,

- **DIT** que la dépense sera imputée, en investissement, au compte 20422.

Vote :

Pour : 26,

Contre : 1 (Jean-Paul SIRAND-PUGNET),

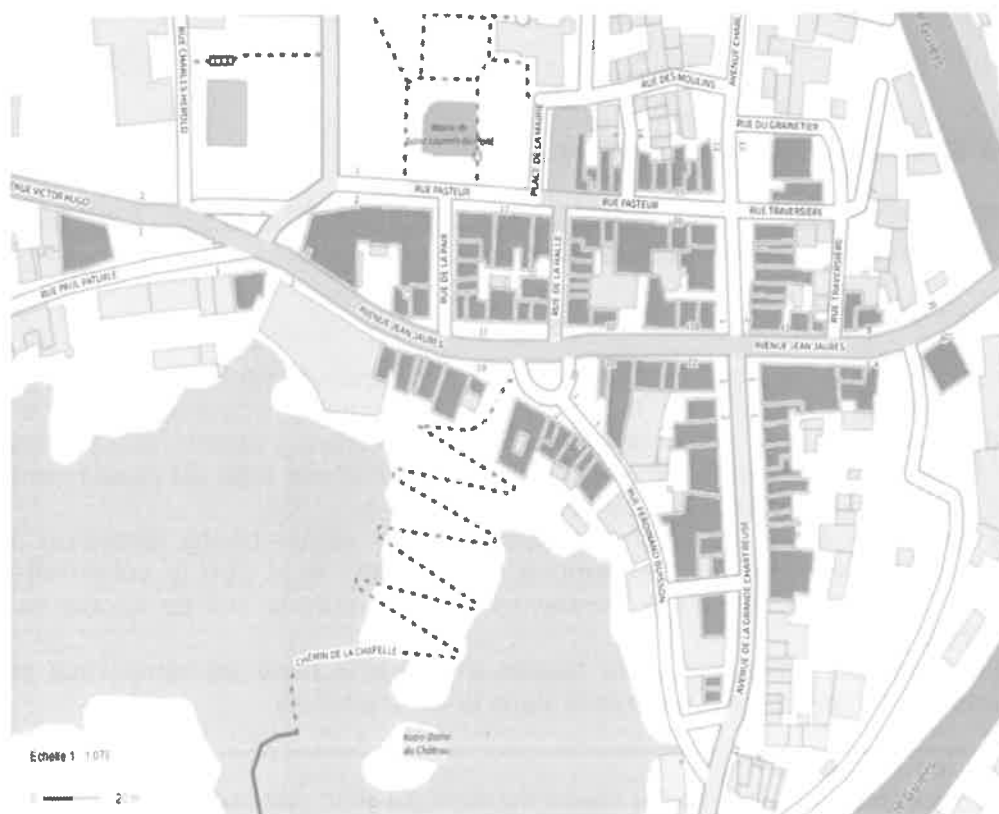
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Céline BOURSIER.



Sont concernés, les bâtiments marqués en orange sur le plan ci-contre et situés dans les rues suivantes :

- avenue Jean-Jaurès
- rue Paul Paturle
- avenue de la Grande Chartreuse
- Avenue Charles de Gaulles
- rue Pasteur
- rue Ferdinand Buisson
- place Aristide Briand
- avenue Victor Hugo
- rue de la Halle
- rue de la Paix